



2017-2019
CONTRAT DE FILIÈRE
**MUSIQUES ACTUELLES
ET VARIÉTÉS**
~ NOUVELLE-AQUITAINE ~

Festivals de
musiques-actuelles

03 octobre 2018
Saintes (17)
Abbaye aux Dames

CONCERTATION
TERRITORIALE

CONTEXTE

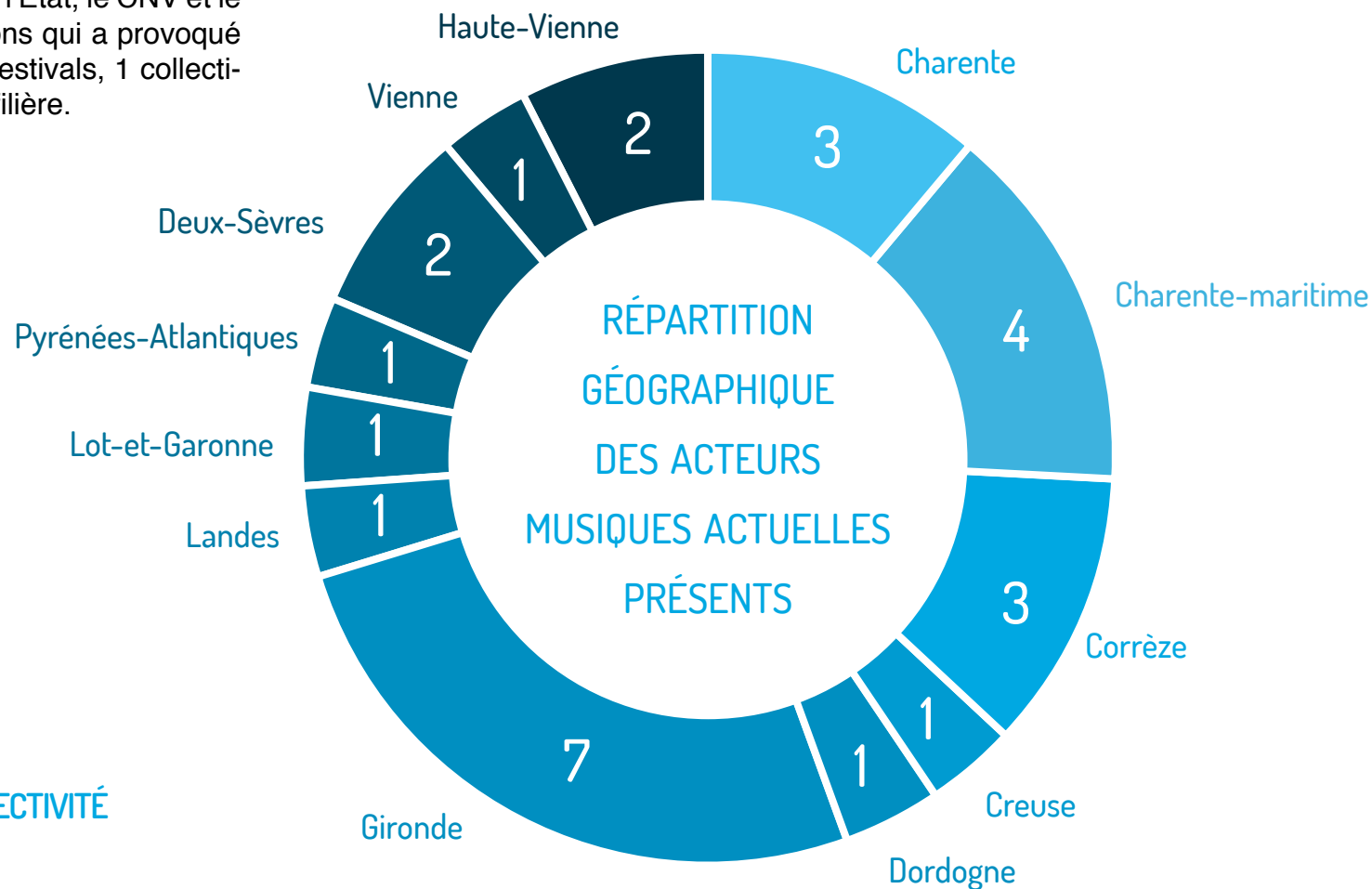
La Concertation territoriale du 03 octobre 2018 à l'Abbaye aux Dames de Saintes marque l'ouverture d'un second volet de dialogue sur les festivals de musiques actuelles. À nouveau dans le cadre du Contrat de Filière musiques actuelles et variétés, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État, le CNV et le RIM ont organisé une journée de réflexions qui a provoqué la rencontre de 41 participants, dont 22 festivals, 1 collectivité territoriale et 1 partie prenante de la filière.

41
PARTICIPANTS

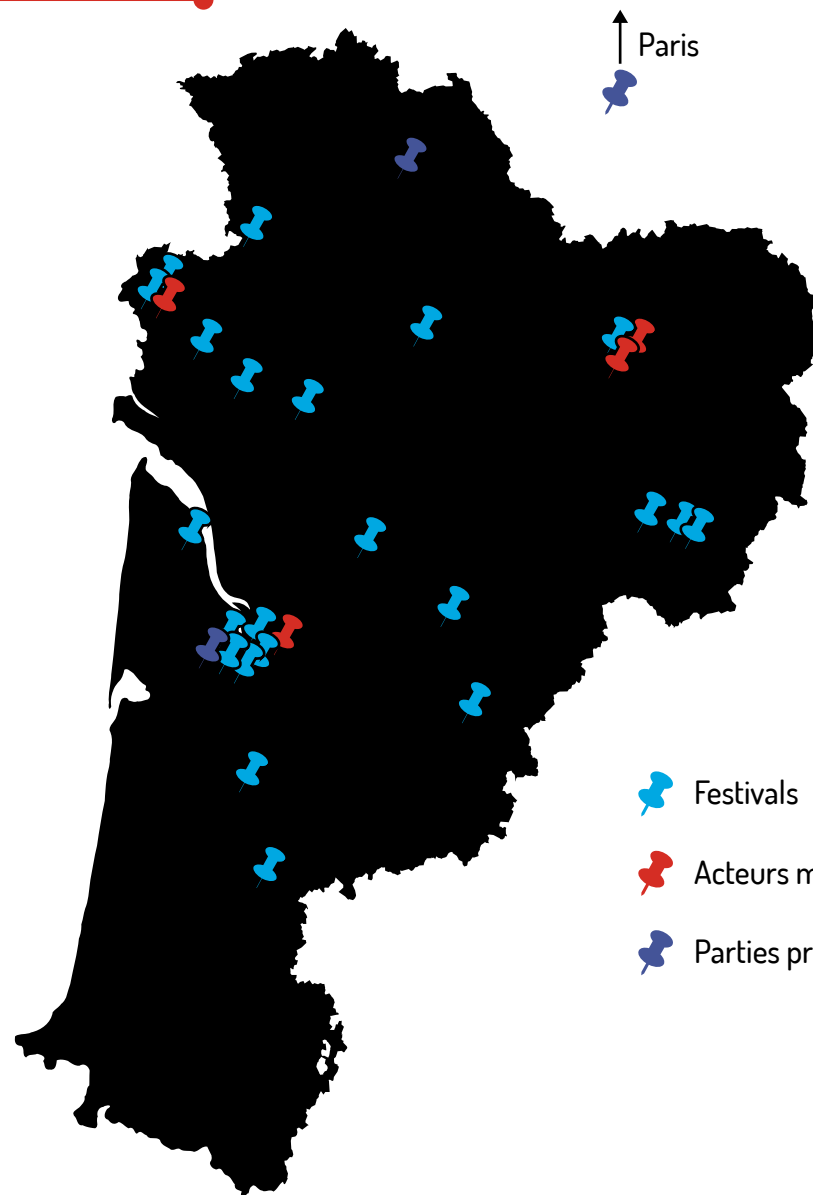
22
FESTIVALS

1
COLLECTIVITÉ

3 PARTIES
PRENANTES
DE LA FILIÈRE
IRMA / LA / PÔLE EMPLOI SPECTACLE




CARTOGRAPHIE DES PARTICIPANTS



 Festivals

 Acteurs musiques actuelles

 Parties prenantes

SYNTHÈSE

QUELLES ÉVOLUTIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR LES FESTIVALS ?

Ce premier temps d'échanges a permis de revenir sur les éléments saillants de la journée du 6 juin 2018, organisée au Domaine de Nodris (Vertheuil, Gironde), première étape d'une concertation sur la question des festivals dans le cadre du Contrat de Filière Musiques Actuelles et Variétés en Nouvelle-Aquitaine (Annexe 1 – Compte-rendu de la dernière concertation). C'était aussi l'occasion de mettre en lumière le document « Pour une charte des festivals », publié au cours de l'été 2018 par Serge Kancel, inspecteur des affaires culturelles, référent festival auprès du Ministère de la Culture (Annexe 2 – Pour une Charte des Festivals). Deux éclairages nécessaires et d'actualité qui présentent des points de convergences évidents :

- les festivals sont un écosystème fortement fragilisé (alourdissement des charges, phénomène de concentration,...),
- un festival est moteur de développement local durable seulement s'il s'inscrit sur la durée,
- la concentration et la concurrence posent la problématique de l'uniformisation de l'offre et de la hausse exponentielle des coûts artistiques,
- un engagement plus pérenne est nécessaire par la voie de conventionnement pluriannuel et multipartite, notamment aux projets qui portent une attention particulière à la diversité culturelle, à leur impact sur le territoire, à la coopération et à la responsabilité sociétale,
- un soutien aux initiatives émergentes qui sont souvent les plus fragiles.

Dans une seconde partie, le CNV a présenté les différentes aides sollicitables par les festivals et les critères détaillés qui les accompagnent.

En savoir plus ici :

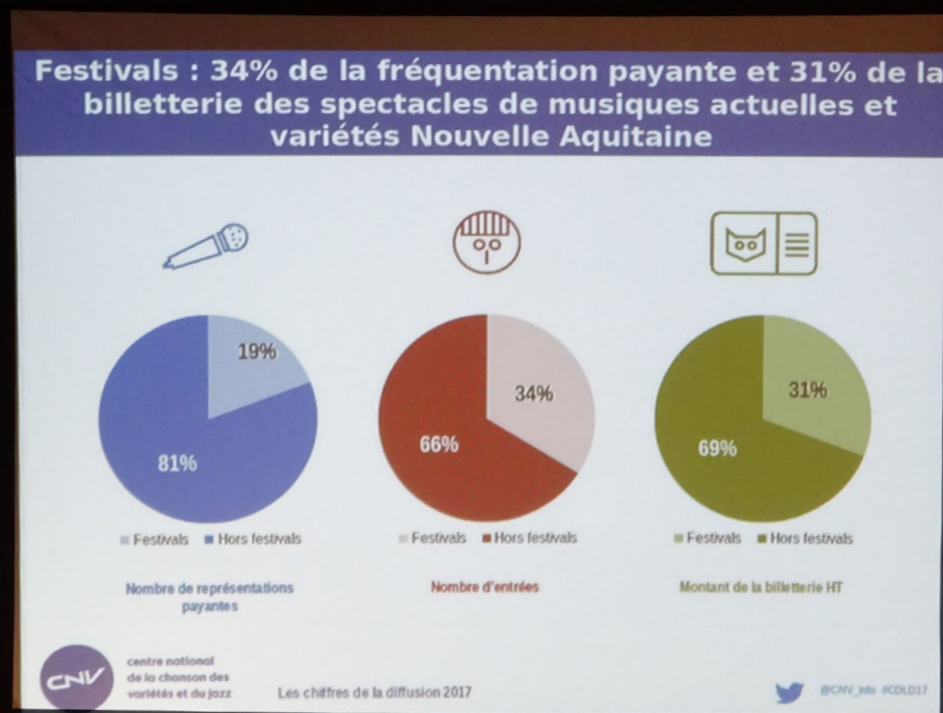
[LA COMMISSION FESTIVAL DU CNV](#)

[LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FESTIVAL INFÉRIEURS À 1,5M€](#)

[AVANCE REMBOURSABLE AUX FESTIVALS](#)



Cette première séquence de travail, a permis de conclure sur la nécessité de mise en cohérence des interventions émanant de différents services de certaines collectivités. Des points de convergences sont à trouver sur les critères d'appréciations et conditions de bonifications entre les politiques publiques qui concernent les festivals et les musiques actuelles, les festivals et le spectacle vivant, les festivals et les manifestations non musicales.



COOPÉRATION, INNOVATION, RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET DROITS CULTURELS

L'invitation et la prise de parole introductive de deux grands témoins, le FESTIVAL Ô LES CHŒURS (association Elisabeth My Dear à Tulle – Corrèze) et le festival REGGAE SUN SKA (GIE M'AGIE à Vertheuil – Gironde), a permis de mettre en exergue la place, au sein d'un projet culturel à dimension territoriale, des entrées thématiques de cette plénière.

Synthèse de leurs prises de parole :

COOPÉRATION ET INNOVATION :

- l'équation « coopérer ou disparaître » s'impose de plus en plus aux acteurs,
- les modalités de coopération et d'innovation collective s'inscrivent sur le temps long pour être efficaces, malgré que ce soit pour beaucoup un processus constitutif historique de leurs projets,
- la demande constante d'organisation collective des acteurs possède des effets pervers si elle n'est pas financée, notamment puisqu'elle demande du temps ou des formes de mobilités complexes sur les territoires ruraux,
- le travail collectif possède des niveaux d'intensité et de mises en œuvre spécifiques à chaque territoire (mutualisation, partenariat, portage collectif, ...)

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET DROITS CULTURELS

- certaines initiatives festivalières sont pensées comme étant des réponses à des problématiques de territoires dont les collectivités ne sont pas en mesure de s'emparer seules,
- les festivals sont de plus en plus vu sous l'angle de l'attractivité territoriale, voir de la production de biens et de services, à défaut d'une vision de facilitateur de cohésion sociale, de solidarité de proximité, et de participation active à l'amélioration du développement humain,
- les festivals doivent être en mesure de proposer leurs propres indicateurs pour être « appréciés » selon leurs valeurs, le sens de leurs pratiques, de leurs réalités, de leurs contextes...
- depuis 2015 les lois NOTRe et LCAP ont reconnu et intégré la notion de droits culturels. Néanmoins, trois ans après, la mise en œuvre des droits culturels dans notre secteur, et même leur signification, restent floues et leurs interprétations sont souvent contradictoires. Ils peuvent pourtant être un puissant instrument d'évaluation de politiques publiques.

Au travers de plusieurs échanges, les acteurs ont donc fortement souligné l'importance de la coopération dans le développement des projets. Pour autant, ils ont précisé à de nombreuses reprises la nécessité de regarder collectivement plus loin sur cette question, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre « les choix assumés et la nécessité de survie ». La capacité d'un acteur à identifier les forces de son territoire et à travailler avec elles doivent alors être l'objet de soutien plus actif. Sur ce point, la Région Nouvelle-Aquitaine, évoque la coopération comme un élément inhérent de la vie des festivals, invite à l'ouverture, et ce bien au-delà du champ des musiques actuelles ou de la culture. Pour autant, cette dimension ne semble pas encore assez prise en compte dans les différentes politiques publiques qui concernent les porteurs d'initiatives.

C'est ici que la responsabilité sociétale et les droits culturels trouvent une place dans le dialogue. Certaines parties prenantes des festivals ne sont pas culturels : l'épicerie du village, des bénévoles associés au projet toute l'année, ... L'appropriation d'un territoire par ses habitants au travers d'initiatives festivalières

est différente de la notion d'attractivité territoriale et des volontés marketing.

L'État pointe qu'une réflexion est en cours au niveau national sur les phénomènes de concentration. Cependant, pour la DRAC, la vision des conséquences pour les acteurs est floue alors même que la question de l'aménagement du territoire est centrale pour l'État. Comment les acteurs peuvent-ils alors faire des retours plus réguliers à leurs partenaires publics pour les aider à poser des gardes-fous afin que les arbitrages politiques soient établis en toute conscience des enjeux, et au regard des objectifs liés aux droits culturels des personnes ?

Le CNV rappelle l'existence du Contrat de Filière et de l'espace-temps de la concertation qui est avant tout un lieu de dialogue. Plusieurs acteurs pointent par ailleurs la difficulté de dialogue et de construction efficace avec les élus des territoires (agglomérations, villes, ...) et sollicitent le Contrat de Filière pour mieux les intégrer aux discussions. Le Fonds Créatif peut servir à couvrir des endroits qui ne sont pas couverts par d'autres dispositifs, mais le Contrat de Filière doit aussi être le lieu de préconisation : formations des élus au fait des musiques actuelles et des festivals (à construire avec la FNCC?), temps de médiations in-situ sur festivals, invitations plus régulières, affirmées et assumées aux concertations de la part des partenaires du Contrat de Filière,...



En guise de conclusion, les participants s'accordent sur le difficile rapport entre solutions d'urgence et temps long pour pérenniser une vie festivalière sereine sur les territoires. Plusieurs acteurs ont aussi rappelé la nécessité des espaces de dialogue de la concertation, ainsi que l'attente forte du nouveau règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine sur les manifestations qui permettra, s'il reste des manques à combler, au Contrat de Filière de s'en emparer.

CONCERTATION

La concertation vise à instituer un dialogue pérenne avec la filière et la diversité de ses parties prenantes publiques et privées

POLITIQUES PUBLIQUES

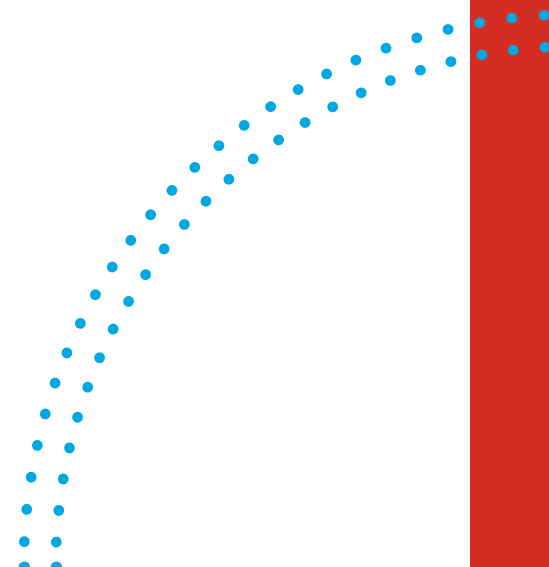
L'objectif est de produire et articuler des politiques publiques de droit commun en faveur des musiques actuelles

FONDS CRÉATIF NOUVELLE-AQUITAINE

Le Fonds Créatif a pour objectif de produire et expérimenter des politiques publiques communes

PARTENAIRES ASSOCIÉS

L'objectif est d'identifier des partenaires associés venant contribuer, par la création de nouveaux dispositifs, à la réalisation du Contrat De Filière, sur des enjeux partagés.



Pour avancer collectivement...

Thématique Festivals du RIM

• Madeline Rey
madeline.rey@le-rim.org

Concertation Territoriale

• Rémi Chastenet
remi.chastenet@le-rim.org

Vos contacts privilégiés

Commission Festivals du CNV

• Mary Vercauteren
mary.vercauteren@cnv.fr

Région Nouvelle-Aquitaine

• Maryse Lafenêtre (Site Bordeaux)
maryse.lafenetre@nouvelle-aquitaine.fr
• Christian Tchouaffé (Site Poitiers)
christian.tchouaffe@nouvelle-aquitaine.fr
• Danielle Bidaud (Site Limoges)
danielle.bidaud@nouvelle-aquitaine.fr

Direction régionale des affaires culturelles

• Pierre Blanc (Site Bordeaux)
pierre.blanc@culture.gouv.fr
• Chantal De Romance (Site Poitiers)
chantal.de-romance@culture.gouv.fr
• Marianne Valkenburg (Site Limoges)
marianne.valkenburg@culture.gouv.fr

